

REGLEMENT DE « LA COURONNE TRAIL DE LA CHANDELEUR » 2021

1. ORGANISATION

Le Trail de La Couronne est une course nature de nuit organisée par « Charente Orientation Feuillade » le samedi 30 janvier 2021.

L'organisation se réserve le droit, pour des raisons techniques, de modifier le(s) parcours ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (décision préfectorale, météo...)

Départ 18h00 pour le 20km, 18h15 pour le 14km et 18h30 pour le 8km.

Les organisateurs, relatif à la pandémie, se réservent la possibilité de proposer un départ différent, certainement échelonné mais qui sera conforme aux recommandations que la fédération pourra nous imposer.

2. EPREUVES

Le Trail de La Couronne est un évènement sportif et ludique ayant pour but de faire découvrir les sentiers et les forêts de La Couronne dans un esprit de convivialité et à allure libre, cependant il fera l'objet d'un classement.

3 distances : 8 km / 14 km et 20 km

Les parcours empruntent en partie des zones privées qui sont interdites d'accès en dehors de l'épreuve.

Les parcours empruntent en partie des voies de circulation communales : les concurrents s'engagent donc à respecter le code de la route même si une présence de signaleurs est assurée. Les consignes des signaleurs seront néanmoins appliquées sans dérogation possible.

Des ravitaillement seront disponibles sur les circuits et aussi à l'issue de l'épreuve.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'INSCRIPTION

Le Trail de La Couronne est ouvert à toute personne, homme ou femme, licencié ou non, respectant les règlements de la FFA en vigueur. Cependant les participants devront avoir 16 ans révolus pour le parcours de 8km et 18 ans pour les 14km et 20km.

- Le trail de 8 km est ouvert à partir de cadet pour les personnes nés avant 2005.
- Le trail de 14 km est ouvert à partir de junior pour les personnes né avant 2003.
- Le trail de 20 km est ouvert à partir de junior pour les personnes né avant 2003.

La participation est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée.

Tout mineur (circuit 8km) devra présenter une autorisation parentale.

Chaque concurrent reste seul juge de sa capacité à prendre le départ de l'épreuve ou la poursuivre.

Aucune inscription ne sera enregistrée si preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical ou celle d'une licence acceptée par la FFA.

Les inscriptions se feront uniquement par internet sur le site IKINOA jusqu'au vendredi 29 janvier 2021.

Aucune inscription sur place.

Motifs de non-validation d'une inscription :

- Certificat médical non parvenu
- Certificat médical datant de plus d'un an
- Certificat médical falsifié ou illisible
- Certificat médical ne portant pas la mention « non contre-indication à la course à pied en compétition ».
- Pour les licenciés, copie de la licence sur téléphone portable

4. SEMI AUTONOMIE, MATERIEL

Le Trail de La Couronne est une épreuve individuelle en semi autonomie qui implique la capacité du participant à être autonome entre le départ, le(s) point(s) de ravitaillement intermédiaire(s) (selon distance) et l'arrivée. La possession d'une lampe est obligatoire.

8 km = pas de ravitaillement. 14 km et 20 km = 2 ravitaillements.

5. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Il appartient à un concurrent en difficulté ou blessé de faire appel aux secours en appelant le contact épreuve ou en demandant à un autre concurrent de prévenir les secours. Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. Présence de secouristes sur le site. Chaque concurrent autorise toute personne qualifiée à lui porter les soins nécessaires en cas de besoin.

6. ASSURANCE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile "organisateur". Il incombe aux participants d'être assurés personnellement.

7. CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Le classement des coureurs se fera à l'aide d'un système de chronométrage électronique, il n'y aura pas de validation « humaine » du classement à l'arrivée. Seul seront classés les concurrents qui termineront l'épreuve et qui auront positionné la « puce » de chronométrage électronique sur leur chaussure. Celle-ci sera remise avec le dossard avant l'épreuve.

Seront récompensés :

- Les trois premiers H et F de chaque circuit (8km 14km et 20 km).
- Les premiers H et F des catégories suivantes de chaque circuit :
 - H et F de cadets U18 (naissance de 2003 à 2004, dans l'année de 16 à 17 ans)
 - H et F de juniors U20 (naissance de 2001 à 2002, dans l'année de 18 à 19 ans)
 - H et F d'espoirs U23 (naissance de 1998 à 2000, dans l'année de 20 à 22 ans)
 - H et F de seniors SE (naissance de 1986 à 1997, dans l'année de 23 à 34 ans)
 - H et F de master 0 et 1 (naissance de 1976 à 1985, dans l'année de 35 à 44 ans)
 - H et F de master 2 et 3 (naissance de 1966 à 1975, dans l'année de 45 à 54 ans)
 - H et F de master 4 et 5 (naissance de 1956 à 1965, dans l'année de 55 à 64 ans)
 - H et F de master 6 et 7 (naissance de 1946 à 1955, dans l'année de 65 à 74 ans)

8. DROIT A L'IMAGE

Le concurrent autorise les organisateurs du Trail de La Couronne à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la participation à l'épreuve, en version papier ou numérique.

Les participants au Trail de La Couronne, toutes épreuves confondues, déclarent en s'inscrivant connaître et accepter le règlement et s'engagent à le respecter ainsi que le code de la route et les consignes de sécurité. Tout manquement au contenu d'un des articles du présent règlement pourra faire l'objet d'une exclusion du concurrent par les organisateurs.

9. HORAIRES

- Retrait des dossards à partir de 15h sur le site.
- Départ à 18h pour le 20km, 18h15 pour le 14km, 18h30 pour le 8km.
- Ravitaillement de l'arrivée à partir de 19h.